

LAVAGE MACHINE

RÉF : 0601

Lavage vaisselle et verres toutes eaux

1. PROPRIÉTÉS :

Lessive liquide pour le nettoyage de la vaisselle en machine professionnelle ou en lave verres. Qualité convenant à tout type de dureté d'eau.

Senet lavage Machine est également compatible avec une eau osmosée.

Convient pour des machines à moyens et gros débits, pour des vaisselles difficiles à salissures importantes.

Élimine les graisses, tartres, matières organiques.

2. MODE D'EMPLOI :

En injection automatique à l'aide d'un doseur.

Pour la vaisselle et la verrerie : de 1 à 4 g par litre d'eau selon la dureté de l'eau.

Pour la batterie : de 4 à 5 g par litre d'eau.

S'utilise avec tous types de liquide de rinçage (adapté à la dureté de l'eau).

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH à 1% :	11.5 +/- 0.5
Densité :	1.075 +/- 0.025
Pouvoir moussant :	Non moussant à 1% à chaud.
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du gel.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004 – 907/2006) :	Se référer à la rubrique 15 de la FDS.

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5L.

Bidon de 10L.

Bidon de 20L.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel. Tenir hors de portée des enfants. FDS disponible sur simple demande pour les professionnels. Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN) (N°0601). N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, stocker le produit à l'abri de la lumière, de la chaleur et du gel.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

N° de révision 14/03/2025.